

# Municipalité de Châtillon JU

## PROCES – VERBAL ASSEMBLEE COMMUNALE

N° 2023.06.28

<b>Date :</b> Mercredi 28 juin 2023	Ouverture : 20 h 00	Clôture : 22 h 05
<b>Lieu :</b> Salle Communale, route de Courrendlin 3 - Châtillon		

**Présidence :** Monsieur Philippe Seuret

**Protocole tenu par :** Mme Myriame Beuret, secrétaire communale

**Participation :** 19 ayants droit

**Scrutateurs :** Le Président propose en tant que scrutateurs Messieurs Queloz Dominique et Ortega Thierry. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Silence pour les disparus :** L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de :

- M. Seuret Julien
- Mme Fluri Cécile

---

Assemblée communale mercredi 28 juin 2023 à 20h00, salle communale, route de Courrendlin 3.

### Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Statuer sur la demande de naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal, présenté par M. et Mme Fenoglio Patrick et Marie-Claire, ressortissants français et camerounaise, domiciliés à Châtillon ;
3. Prendre connaissance du décompte final du projet de protection contre les crues et consolider le crédit ;
4. Prendre connaissance du décompte final du projet de réalisation de mesures du PGEE ;
5. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2022 et voter les dépassements budgétaires ;
6. Discuter et décider de l'adhésion au Centre de Collecte et de Valorisation (CCV) ;
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Le Président rappelle que cet ordre du jour a été publié dans le JO N° 22 du 15 juin 2023 ainsi que par voie de tout ménage N° 5 de juin 2023.

Aucune modification n'est demandée à cet ordre du jour qui est ainsi accepté par l'assemblée communale.

## **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Le procès-verbal de l'assemblée 15 décembre 2022 pouvait être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet de la commune et avant l'assemblée.

Le Président de l'Assemblée, M. Seuret Philippe, demande à l'assistance si la lecture du PV de la dernière assemblée est exigée. Personne ne se manifeste en faveur de la lecture de ce PV.

M. Seuret rappelle que les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés en tout temps à l'administration communale.

Aucune intervention, aucune objection au sujet de ce PV, le Président passe au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteure.

## **2. Statuer sur la demande de naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal, présentée par M. et Mme Fenoglio Patrick et Marie-Claire, ressortissants français et camerounaise, domiciliés à Châtillon**

La Parole est donnée à M. Mittempergher pour l'entrée en matière.

M. Mittempergher présente brièvement le couple Fenoglio présent ce soir.

Personne ne conteste l'entrée en matière, le sujet peut être discuté. M. Mittempergher poursuit en donnant directement la parole à M. et Mme Fenoglio pour se présenter en quelques mots.

Mme Fenoglio est d'origine camerounaise, travaille à Delémont, est active au sein de la sainte-cécile de Courrendlin et habite au village depuis 19 ans.

M. Fenoglio est d'origine française, a travaillé durant toute sa carrière dans différents casinos dont celui de Courrendlin. Il leur semble logique de demander leur naturalisation après 19 ans au village, où ils sentent très bien.

La parole est donnée à l'assemblée, dans un premier temps pour poser des questions au couple Fenoglio. Personne ne s'exprime.

Le président demande à M. et Mme Fenoglio de quitter momentanément l'assemblée afin de passer au vote.

Il donne encore à l'assemblée l'occasion de poser des questions.

La parole n'étant pas demandée, le président clos la discussion.

### **DECISION :**

**L'assemblée accepte la demande de naturalisation de M. et Mme Fenoglio à l'unanimité.**

## **3. Prendre connaissance du décompte final du projet de protection contre les crues et consolider le crédit.**

L'entrée en matière est présentée par M. Domont, conseiller communal responsable du dicastère.

M. Domont informe l'assemblée que les travaux étant terminés, il est nécessaire de clore ce projet. Il présentera les travaux effectués ainsi que les coûts liés à ces ouvrages.

L'entrée en matière étant acceptée, le président donne à nouveau la parole à M. Domont pour la présentation détaillée du point.

M. Domont présente succinctement les différentes mesures effectuées dans le cadre de ce projet :

- Démontage de l'ancien piège à gravier
- Démontage de 5 seuils en rondins afin de faire un test avant d'éventuellement enlever d'autres
- Réalisation d'une digue
- Réalisation d'un nouveau piège à gravier
- Réfection de la passerelle du sentier du Chêne
- Démontage de seuils dans le ruisseau au nord du village
- Consolidation du virage du ruisseau à la rue de la Tuillière

Pour ce projet, deux crédits ont été votés lors de précédentes assemblées communales pour un montant total de CHF. 550'000.-.

M. Domont présente ensuite les coûts de réalisations des travaux, les subventions ainsi que les dons reçus par l'intermédiaire du Patenschaft.

Coûts : CHF. 539'131.20  
Subventions : CHF. 271'928.30  
Dons : CHF. 248'100.00

Au final, les coûts à charge de la commune d'élèvent à CHF. 19'102.90.

M. Domont explique que le financement du projet a été inclus dans un emprunt bloc avec la rénovation de l'école à un taux de 0.7%. Il précise encore que l'entretien futur de la digue sera financé par une taxe des digues d'environ 1 pour mille des valeurs officielles, taxe qui doit encore être mise en place.

La discussion est ouverte :

- **M. G N** relève une économie importante et demande ce qui est fait du solde du montant voté. Cet argent est-il disponible ou utilisé pour d'autres choses ?
  - **M. Mittempergher** répond que cet argent est dans les liquidités de la commune.
- **M. C R** : demande les coûts de rénovation de la passerelle sont compris dans ce décompte
  - **M. Mittempergher** répond par l'affirmative

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion et passe au vote

**DECISION : L'assemblée accepte le décompte du projet de protection contre les crues à l'unanimité.**

**4. Prendre connaissance du décompte final du projet de réalisation de mesures du PGEE.**

Le président passe maintenant la parole à M. Mittempergher, en remplacement de M. Rossé absent pour raison de santé.

M. Mittempergher informe l'assemblée que les différentes mesures pour lesquelles un crédit a été voté étant terminées, il présente les coûts du projet.

L'entrée en matière étant acceptée, le président donne à nouveau la parole à M. Mittempergher pour la présentation détaillée du point.

M. Mittempergher rappelle les mesures prévues lors du vote du crédit ainsi que le détail du crédit voté. Il précise que certaines mesures ayant été réalisées par un chemisage des conduites, donc sans creusage, des économies ont pu être réalisées. Ainsi, une mesure supplémentaire soit la N23 a éga-

lement été réalisée en même temps. Par contre, deux mesures initialement présentées concernent des privés donc elles n'ont pas été réalisées par la commune.

Au final, le montant total des coûts est de CHF. 205'693.45 pour un crédit voté de CHF. 220'000.00.

Le président donne maintenant la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions. La parole n'étant pas demandée, M. Seuret Philippe passe au vote.

**DECISION : L'assemblée accepte le décompte du projet de réalisation de mesures du PGEE à l'unanimité.**

## **5. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2022 et voter les dépassements budgétaires.**

Le président passe à nouveau la parole à M. Mittempergher pour l'entrée en matière du point 5 de l'ordre du jour.

M. Mittempergher présente le résultat des comptes 2022.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. M. Mittempergher présente le détail des comptes 2022 et indique les dépassements budgétaires :

Fonction 0 :

- Honoraires et prestations de services : dépassement de CHF. 20'000.- suite à la migration du système informatique et la mise en place d'un hébergement sur un serveur sécurisé afin de se protéger autant que possible des cyberattaques.

Fonction 1 :

- Prestations juridiques : frais d'avocat suite à un litige sur un permis de construire
- Abri PC : montant supérieur car il n'y a pas eu de prélèvement au fonds pour les travaux effectués car ceux-ci ne sont pas en lien avec l'entretien du bâtiment proprement dit.

Fonction 2 :

- Coûts en diminution par rapport au budget

Fonctions 3, 4 et 5 :

- Pas de grands écarts avec le budget

Fonction 6 :

- Moins de frais en lien avec le déneigement par exemple.
- Réfection d'une bordure de route n'a finalement pas été réalisée en raison de délais trop long.
- Quelques frais supplémentaires notamment la participation à un bovi-stop et la réfection d'une rigole à la Chenale.
- Eclairage public : coûts d'électricité en baisse

Fonction 7 :

Eau potable : moins de fuites qu'envisagées ainsi que moins de frais d'entretien/réparation. L'achat d'eau est également plus faible que budgétisé.

Eau usée : Peu d'écart avec le budget

Déchets : Diminution des coûts des déchets encombrants et de la déchetterie de Courtételle.

Autres rubriques : quelques coûts pour des travaux de fauchage à la digue. Différence au niveau de la participation à l'Agglo en raison d'une erreur en 2021 qui a été extournée en 2022.

Fonction 8 :

- Disparition des coûts de l'inspecteur communal pour l'agriculture

Fonction 9 :

- Importantes rentrées fiscales pour les autres impôts (gain immobilier, succession, etc.).
- Baisse de taux d'intérêts hypothécaires lors de renouvellement d'emprunt.
- Réévaluation du bâtiment route de Courrendlin 3 par un architecte qui a donné une augmentation de valeur de CHF. 129'798.-.

Les comptes 2022 bouclent ainsi sur en excédent de produits de CHF. 236'110.02.

M. Mittempergher présente ensuite le bilan. Celui-ci montre que l'endettement net par habitant se situe juste au-dessous des CHF. 5'000.- soit CHF. 4'905.-.

Le président passe maintenant la parole à M. Beuchat Dominique pour la lecture du rapport de vérification des comptes établi par la fiduciaire. Il précise également que la commission des finances a toujours une rencontre avec l'organe de vérification des comptes.

L'audit a été effectué selon les exigences légales et relève les comptes conformément aux exigences légales en vigueur. L'organe de révision recommande à l'assemblée d'accepter les comptes 2022.

La parole est donnée à l'assemblée :

- **M. G N** demande la compétence financière du conseil communal
  - **M. Mittempergher** répond qu'il s'agit de CHF. 20'000.-.
- **M. G N** demande si la baisse des coûts scolaires sont liés à une baisse d'élèves
  - **M. Mittempergher** précise que le cercle scolaire donne un budget et gère les dépenses qui ont été plus faibles que prévues. Cela n'est pas en lien avec le nombre d'élèves.
- **M. G N** demande si une attribution au fonds des déchets est prévue
  - **M. Mittempergher** répond par l'affirmative. Le bénéfice des services (eau et déchets) est toujours attribué au fonds prévu à cet effet.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion et passe au vote.

**DECISION : L'assemblée accepte les comptes 2022 et les dépassements budgétaires y relatif à l'unanimité.**

## **6. Discuter et décider de l'adhésion au Centre de Collecte et de Valorisation (CCV).**

M. Seuret Philippe donne la parole à M. Gilliotte Lionel pour la présentation du point 6 de l'ordre du jour.

Pour l'entrée en matière, M. Gilliotte donne quelques informations générales, notamment le choix de la commune de Courtételle d'adhérer au CCV.

Cette entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Gilliotte poursuit sa présentation en montrant les différentes prestations proposées par le CCV. Il rappelle ensuite l'emplacement prévu et une simulation du bâtiment lui-même.

Des avantages sont évoqués tels que les horaires élargis, la récupération d'un grand nombre de matériaux et l'idée de créer un troc en parallèle. Il y aura également un suivi professionnel.

La discussion se base sur le niveau de prestation 3B qui est la récolte des déchets directement sur le site du CCV. En ce qui concerne les déchets verts, un ramassage porte à porte est maintenu. A cela

s'ajoutera la possibilité d'amener des déchets verts directement au CCV moyennant un paiement supplémentaire en fonction de la quantité déposée.

Les coûts annuels sont de 62.- HT/hab. Une comparaison avec les coûts actuels est présentée. Ces frais seront facturés par le SEOD à la commune qui devra décider de la manière de les reporter aux citoyens en prenant en compte la causalité (pollueur-payeur).

Les déchets encombrants devront être apportés au CCV directement. Un poids forfaitaire par habitant est inclus dans la taxe et les suppléments seront facturés.

La discussion est ouverte, le président passe la parole à l'assemblée.

• **M. G N** relève que les frais actuels comprennent le ramassage des encombrants en porte à porte alors que les futurs coûts n'offrent pas cette option.

- **M. Gilliotte** répond qu'il y a une possibilité de déposer un container (prestation supplémentaire 3A), quelques jours dans l'année pour y déposer les encombrants moyennant un coût supplémentaire de 18.-/habitant.
- **M. Mittempergher** précise que cette option est plutôt prévue pour les communes éloignées. Il est fait remarquer, qu'en plus de l'augmentation du prix, les citoyens devraient néanmoins charger leurs déchets pour les apporter aux bennes. Donc, autant les amener directement au CCV.

• **M. O T** pense que la distance avec la déchetterie ne change pas la difficulté d'apporter des encombrants au CCV. La benne périodique lui semble être un bon compromis.

- **M. Mittempergher** précise que la commune pourrait également organiser des ramassages à l'interne.

• **M. B D** estime qu'il faut réfléchir différemment. Pour ce qui est des déchets verts, les coûts sont insensés car ces déchets doivent être valorisés et non taxés. Il faut taxer le goudron et non la verdure. La déchetterie régionale est une bonne idée mais il faut régler le ramassage des encombrants.

- **M. Gilliotte Lionel** résume en demandant si la taxe par ménage actuelle semble être la meilleure solution pour lui car cette solution ne respecte pas la législation fédérale qui exige que le 60% de la taxe soit causale.
- **M. B D** pense qu'il y a des marges de manœuvres et qu'il ne faut pas hésiter à contrer l'administration cantonale. Il demande en quoi les déchets verts sont-ils polluant.

• **M. S A** propose de faire un compost et ainsi ne pas payer de taxe pour les déchets verts. Il estime la taxe causale (kilo ou container ou autre) légitime car celui qui n'a pas de déchets verts ne paie pas.

• **Mme J E** craint qu'une taxe causale pour les déchets verts incite l'incinération des branchages.

• **M. S P** demande pourquoi les déchets verts ne sont pas livrés au biogaz qui devrait rétribuer le SEOD pour les récupérer.

- **M. Gilliotte** précise que les déchets verts n'ont pas de valeur de rachat mais iront bien pour du biogaz.

• **M. G N** relève que les coûts futurs seront supérieurs aux coûts actuels. La quantité de matériaux récupérés sera-t-elle plus importante ?

- **M. Gilliotte** répond par l'affirmative. Les déchets chimiques sont notamment repris sur place.

• **M. Gilliotte Lionel** souhaite l'avis de l'assemblée à savoir s'il faut maintenir une taxe par ménage ou la faire évoluer en lien avec la causalité.

• **M. Q D** demande si une personne seule paie le même montant qu'une famille ?

- **M. Gilliotte** répond par l'affirmative
- **M. Q D** relève que cette manière de faire n'est pas équitable non plus. Il donne également l'exemple des agriculteurs qui paient les déchets verts alors qu'ils n'en mettent pas.

• **M. Z T** propose l'installation d'une benne pour les déchets verts au lieu de les amener sur place

- **M. Mitterpergher** précise que la question est la facturation de ces déchets aux citoyens
- **M. Q D** demande quelle garantie est donnée concernant les coûts présentés par le SEOD
  - **M. Mitterpergher** précise qu'il n'y en pas car ils peuvent évoluer tant à la hausse qu'à la baisse.
- **M. G N** demande si l'adhésion au CCV doit se faire maintenant ou peut être reportée de deux, trois ans.
  - **M. Mitterpergher** précise que Courtételle adhère au CCV donc ne nous acceptera plus à la déchetterie actuelle. Courrendlin adhère également au CCV.
  - **M. G N** résume que nous avons soit le choix d'adhérer au CCV soit se débrouiller par soi-même
- **M. Mitterpergher Silvio** précise encore que les détails en lien avec les déchets verts pourront être rediscutés ultérieurement.
- **M. C R** regrette que les citoyens n'aient pas participé à la séance d'information organisée par la commune l'année passée. Les réponses à toutes les questions soulevées ce jour y auraient trouvées une réponse.
- **M. O T** demande de scinder le point en décidant ce jour de l'adhésion au CCV sans y intégrer les encombrants et les déchets verts.
- **M. Gilliotte Lionel** précise que le conseil doit poser le curseur entre une facturation collective ou individuelle en fonction des différents échanges de ce jour.
- **M. B D** est d'accord de voter l'adhésion au CCV comme mentionné dans l'ordre du jour et l'aspect de la facturation devra être discuté ultérieurement en tenant compte des avantages et inconvénients des différentes solutions.
- **M. C R** reprend l'ordre du jour de l'assemblée et demande de passer au vote selon l'intitulé de l'ordre du jour.

La discussion est ainsi close et le président passe au vote.

<b>DECISION : L'adhésion au CCV est acceptée par OUI : 17 NON : 0 Abstentions : 2</b>
---

## 7. Divers

Le président donne tout d'abord la parole au Conseil pour différentes informations :

M. Domont débute en donnant plusieurs informations :

- Piste cyclable Rossemaison : le permis a été délivré et les travaux débuteront début août.
- Piste cyclable Courtételle : La planification cantonale prévoit le début des travaux pour 2025.
- Traversée du village : Le bureau d'ingénieur a bien avancée sur la partie souterraine. Le groupe citoyen a été recréer et a repris ces réflexions pour la circulation notamment. Pour ce qui est de la planification, les travaux pourraient débuter en 2025 – 2026.
- Eclairage public : Suite au crédit voté pour le remplacement du solde des luminaires, les changements ont été effectués dernièrement. A ce jour il manque 6 luminaires sur lesquels la télégestion doit être installée. Ils seront réinstallés rapidement.
- Extinction phase test : celle-ci continuera après l'installation du solde des lampadaires. Un éclairage sera maintenu sur les axes principaux. Après quoi, un questionnaire sera transmis à la population afin d'avoir les retours des citoyens.
  - **Mme J E** demande quelle est la logique appliquée actuellement pour cette extinction ?
  - **M. Domont** explique que les axes principaux sont éclairés et les zones résidentielles sont éteintes. Certains lampadaires ne pouvant pas encore être géré par le système de télégestion restent allumés pour l'instant.

- **M. G N** suggère d'avoir deux possibilités soit un test avec extinction et un test avec extinction d'un lampadaire sur deux.
- **M. Domont** précise que l'extinction d'un lampadaire sur deux est déconseillée par BKW car plus dangereuse.
- **M. C C** propose de diminuer l'intensité lumineuse au lieu de l'extinction totale.
- **M. Domont** précise qu'aucun lampadaire ne fonctionne à 100%. Toutes ces propositions seront intégrées au questionnaire que la commune préparera.
- **M. Z T** demande si les lampadaires sont équipés de détecteurs de mouvements.
- **M. Domont** répond par la négative. Une analyse est faite avec BKW pour estimer les coûts de cette option.

M. Gilliotte poursuit en informant l'assemblée que l'étude de faisabilité d'un chauffage à distance a montré qu'un tel projet n'est pas viable pour notre commune. L'étude a ainsi été arrêtée à sa première phase.

Le président passe maintenant la parole à l'assemblée.

• **M. O T** a plusieurs points :

- Un piquet de la barrière bordant le sentier du chêne est cassé et dangereux.
  - **M. Mittempergher** répond qu'il faut le signaler à l'agriculteur afin de le changer.
- Bambois : suite à une fuite d'eau le goudronnage de la route n'a pas encore été réalisé.
- Déchets encombrants : est-il possible de mieux échelonner les dates de ramassages ?
- Il faudrait mettre une information dans un prochain bulletin municipal informant la population que les bandes cyclables/piétonnes ne sont pas des places de stationnement.
  - **M. Domont** informe que les marquages seront refaits, ce qui pourrait améliorer la situation. Une information pourra être insérée dans un prochain bulletin municipal.
- Circulation routière : M. Ortega relève qu'il est interdit de créer des obstacles sur la route, ce qui a été fait en parquant un véhicule à cheval sur la route, probablement afin de ralentir le trafic.
  - **M. Gilliotte** répond, car il s'agit d'une mise en cause personnelle. Il a effectivement stationné son véhicule à fleur de la route afin de ralentir les usagers trop pressés. Après avoir pris quelques renseignements, il ne le fera plus. Il craint pour la sécurité des enfants du quartier. Il rappelle à M. Ortega en courrier qu'il a envoyé à l'ancien conseiller en charge du dicastère à ce sujet, resté sans réponse de sa part.
  - **M. Domont** ajoute que les problèmes en lien avec la vitesse au village font l'objet de discussion dans le cadre du projet de traversée du village.

• **M. G N** relève que le débit de l'eau chez lui a diminué depuis la dernière fuite dans son quartier. Les précédentes fois et cela a été constaté, une fuite a suivie. Le responsable du réseau d'eau (D. Queloz) prendre contact directement avec M. Gagnebin pour ce point.

• **M. G N** relève qu'il manque une poubelle pour les crottes de chien vers la place de parc du sentier du Chêne. M. Domont en prend note.

• **M. C C** relève que la première place de parc vers les moloks de la route de Courrendlin est toujours occupée. Est-il possible de trouver un système afin de la laisser au maximum libre ?

- **M. Z** relève qu'il s'agit d'un camping-car et que cette place est la plus grande.

• **M. C C** informe que la dureté de l'eau semble avoir diminuée, ce qui est positif.

• **M. C R** revient sur les discussions de la dernière assemblée au sujet de la consommation d'électricité à l'abri PC et demande l'évolution de la situation.

- **M. Mittempergher** répond que des compteurs ont été installés afin de suivre la consommation électrique de chaque utilisateur et pouvoir facturer les excès de consommation.

• **M. Z T** demande ce qu'il se passe avec les stores de l'école.

- **M. Frund Richard** répond que ces stores ne résistent plus aux ballons. Des stores intérieurs seront installés provisoirement, le temps de terminer la réfection de la partie classe du bâtiment scolaire.

• **M. Z T** demande si le conseil a connaissance de vélocycleurs bruyants au village.

- **M. Mittempergher** n'a pas été informé à ce sujet. Il faut transmettre leurs heures de passage afin de demander des contrôles.

La parole n'étant pas demandée, le président lève l'assemblée et souhaite un bel été à toutes et tous.

Le Président lève l'assemblée il est 22h05.

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE**

Le Président des assemblées

La Secrétaire

Philippe Seuret

Myriame Beuret